

REGLEMENT INTERIEUR

LES MEMBRES :

Sont membres de l'association pour la saison toutes les personnes qui sont à jour de cotisation et inscrites sur le grand livre du club.

Sur demande du Directeur technique du club, suivant leur niveau fédéral (séries nationales), certains Nageurs seront proposés à l'accession au groupe dit "Elite" et pourront bénéficier de divers avantages et devront respecter les règles qui leurs seront présentées par le Directeur technique.

La cotisation est exigible dès le premier jour d'inscription (tout ou partie) et aucune personne non-inscrite ne pourra accéder aux installations durant les horaires alloués au Club. Chaque membre doit être en mesure de présenter sa CARTE DE CLUB en cas d'éventuels contrôles.

Un membre peut être exclu du club temporairement ou définitivement par décision du comité directeur du club en cas de non-respect de ce règlement ou en cas de faute grave.

LES COTISATIONS :

Elles sont fixées chaque année par le bureau Directeur du club. Plusieurs tarifs sont proposés selon les sections, le nombre de la même famille inscrits et en cas de renouvellement d'une année sur l'autre. Les Membres élus du comité Directeur, les Entraîneurs et les Officiels paieront uniquement le montant de leur licence.

<u>Tarifs 2016-2017 :</u>					
Nouveau membre	1er inscrit	145 €	Ancien membre	1er inscrit	125 €
	2ème inscrit	135 €		2ème inscrit	115 €
	3ème inscrit	125 €		3ème inscrit	105 €
	Maîtres et nés en 2007 et après		90 €		
	Nageurs extérieurs		35 €		
	Dirigeants - Officiels		35 €		

LES INSTALLATIONS :

Elles sont mises à disposition du Club par les Municipalités ou les Clubs et il est impératif de respecter les horaires alloués, de laisser les lieux propres, de ranger le matériel et de respecter le personnel de l'établissement.

La présentation de la carte du club est obligatoire à chaque séance.

Les déshabillages et habillages se feront **OBLIGATOIREMENT** dans les vestiaires (Filles et Garçons séparés).

LES ENTRAÎNEMENTS :

Chaque entraîneur est responsable du bon déroulement de sa séance, du respect des installations et doit faire régner l'ordre et le respect de TOUS au sein de son groupe. Les pratiquants doivent respecter les horaires et en cas d'impossibilité d'en informer son entraîneur. Aucun pratiquant ne sera autorisé à quitter la séance avant la fin de celle-ci sauf autorisation expresse de l'entraîneur. Aucun pratiquant ne peut prendre part aux entraînements sans être inscrit au club, sauf en cas de passage de test pour intégrer le club. Les entraîneurs ont le loisir d'exclure pour une séance tout pratiquant qui n'aurait pas un comportement normal et de demander au comité directeur son exclusion provisoire ou définitive du club.

Par ailleurs, seules les entraîneurs sont autorisés à accéder aux bords du bassin lors des entraînements, les Parents et Accompagnateurs de nageurs n'ont, **à aucun moment**, la possibilité d'accéder aux bords de celui-ci.

Les groupes "école de Natation", "école de perfectionnement" et "Ecole de Natation Française" seront fermées lors des petites vacances (Automne-Fin d'année-Hiver-Printemps).

Le port du bonnet de bain est obligatoire tant aux entraînements qu'aux compétitions. (Filles et Garçons)

Denain-Natation Porte du Hainaut est une association dont l'objet est la pratique de la natation sportive et obligation est faite aux membres de participer aux compétitions auxquelles ils seront engagés.

LES COMPÉTITIONS :

Les entraîneurs proposent au directeur technique du club les engagements des nageurs de leur groupe, une fois ceux-ci validés le secrétariat procédera aux engagements définitifs. Les nageurs devront prévenir de leur éventuelle absence le plus rapidement possible. **Les compétitions par équipe (Interclubs toutes catégories - Interclubs Benjamins - Interclubs Minimes - Coupe Tristram) ont un caractère obligatoire, aucune absence ne sera tolérée.** Pour les déplacements, une organisation est proposée par le directeur technique ou son représentant et cette organisation devra être scrupuleusement respectée pour des raisons de responsabilités, assurances et informations des entraîneurs.

LES EQUIPEMENTS DU CLUB:

Le club donne aux nageurs de série nationale un équipement marqué afin que ceux-ci représentent le club dans les meilleures conditions. Il sera donné, pour des compétitions spécifiques (Interclubs) des équipements particuliers marqués pour l'événement.

Le club ayant pour partenaire équipementier "INTERSPORT DENAIN", un tarif spécial sera réservé aux membres du club sur présentation de leur CARTE DE CLUB et il est souhaitable de réserver ses achats auprès des différents partenaires du club.

LES OFFICIELS :

Le club prend en charge les frais de formation et la chemisette fédérale, en contre partie l'Officiel s'engage à officier aux compétitions ou il est présent.

Le présent règlement intérieur a été adopté par le conseil d'administration du club sur présentation de son Président lors de sa réunion de juin et sera remis à jour chaque année à l'issue de la réunion du comité directeur de juin ainsi que les tarifs et les grilles de série nationale.

Fait à Denain

Le 1 juillet 2016